

ASSOCIATION ACCUEIL NEUF DE CŒUR

N° SIREN 383 647 948

1 rue St-Elie

62300 LENS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Grégory MOUY
Commissaire aux Comptes
Membre de la C^e Régionale des Hauts-de-France
Expert-comptable
Inscrit au tableau de l'ordre de Lille
Diplômé de Commerce International

ASSOCIATION ACCUEIL NEUF DE COEUR
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée générale de l'ASSOCIATION ACCEUL NEUF DE COEUR,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ACCEUIL NEUF DE COEUR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

E-mail : g.mouy@generations-experts.com
45 boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI
Tél : 06 22 21 76 18

Successeur de Dominique MOUY expert-comptable commissaire aux comptes expert judiciaire – de Robert MOUY ancien conseil fiscal et Paul MOUY expert-comptable près le Tribunal

SARL au capital de 1000 euros – SIRET 538 427 592 00026 – APE 69.20Z

2.3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé à l'annexe des comptes annuels dans les Règles et Méthodes comptables, relatant le changement de méthode comptable, lié à l'application du règlement ANC 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 851-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- La comptabilisation des subventions

Compte tenu de l'importance de ce poste, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Dans le cadre de nos diligences, nos travaux ont consisté à :

- Obtenir copies des conventions de financement conclues sur l'exercice,
- Prendre connaissance de la date de signature, son objet, sa durée et les conditions de son versement,
- S'assurer que les subventions sont bien rattachées à leur exercice d'attribution et que le principe d'indépendance des exercices est respecté,
- Valider le montant à engager sur les exercices suivants.
- Justifier l'emploi des subventions reçues.

- Le suivi des fonds propres

Compte tenu de l'importance du poste des fonds propres, ces derniers ont été considérés comme un point clé de l'audit.

De ce fait, une analyse des fonds sous contrôle et propres à l'établissement de l'association a été réalisée permettant de valider les sommes sous contrôle des tiers financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser l'activité de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration et sa Présidente.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Douai, le 5 juin 2026

CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT

Grégory MOUY

Commissaire aux Comptes



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

BILAN ACTIF

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0.02		
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles	9 362.17	9 362.17				
Immob. incorp. en cours, av. acptes	756.00		756.00			
Immobilisations corporelles				10.40		7.67
Terrains	9 500.00		9 500.00		9 500.00	
Constructions	671 638.91	374 772.16	296 866.75		137 047.16	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	129 627.98	87 678.96	41 949.02		48 981.05	
Autres immobilisations corporelles	675 920.20	621 360.49	54 559.71		84 740.34	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0.18		0.19
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	1 536.40		1 536.40		1 536.40	
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 311.78		5 311.78		5 311.78	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 503 653.44	1 093 173.78	410 479.66	10.59	287 116.73	7.86
Stocks et en-cours						
Créances				3.74		5.61
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	102 189.46		102 189.46		109 655.08	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	42 739.21		42 739.21		92 506.17	
Charges constatées d'avance	25.00		25.00		2 800.00	
Valeurs mobilières de placement	1 432 544.11		1 432 544.11	36.97	1 491 121.16	40.83
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 886 666.32		1 886 666.32	48.69	1 668 554.55	45.69
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	3 464 164.10		3 464 164.10	89.41	3 364 636.96	92.14
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	4 967 817.54	1 093 173.78	3 874 643.76	100	3 651 753.69	100

BILAN PASSIF

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		49.21		44.58
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 906 582.47		1 627 870.12	
Autres réserves				
Report à nouveau	102 025.69	2.63	260 101.74	7.12
Excédent ou déficit de l'exercice	143 084.79	3.69	120 536.30	3.30
Situation nette (sous-total)	2 151 692.95	55.53	2 008 508.16	55.00
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	38 942.87	1.01	48 948.36	1.34
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	2 190 635.82	56.54	2 057 456.52	56.34
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	939 016.25	24.23	839 278.57	22.98
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	939 016.25	24.23	839 278.57	22.98
Provisions pour risques	149 862.00	3.87	137 321.00	3.76
Provisions pour charges	15 926.85	0.41	20 000.00	0.55
TOTAL DES PROVISIONS (III)	165 788.85	4.28	157 321.00	4.31
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71 658.67	1.85	85 192.03	2.33
Emprunts et dettes financières diverses	76.86		105.62	
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	206 593.64	5.33	205 403.57	5.62
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	286 901.49	7.40	278 475.20	7.63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 972.18	0.36	28 521.18	0.78
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	579 202.84	14.95	597 697.60	16.37
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 874 643.76	100	3 651 753.69	100

COMPTE DE RÉSULTAT

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	37 022.58	40 333.94	-3 311.36	-8.21
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 383 344.27	2 344 493.59	38 850.68	1.66
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	18 403.54	32 264.98	-13 861.44	-42.96
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	183.00	57.00	126.00	221.05
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.		4 938.00	-4 938.00	-100.00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	112 809.96	111 461.08	1 348.88	1.21
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 551 763.35	2 533 548.59	18 214.76	0.72
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	908 448.04	892 698.84	15 749.20	1.76
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	77 112.43	74 800.71	2 311.72	3.09
Salaires	922 127.77	896 636.14	25 491.63	2.84
Cotisations sociales	360 778.63	385 370.60	-24 591.97	-6.38
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 539.24	67 434.64	-8 895.40	-13.19
Dotations aux provisions	12 724.00	22 523.05	-9 799.05	-43.51
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	99 837.68	91 449.18	8 388.50	9.17
Autres charges	3 056.91	165.90	2 891.01	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 442 624.70	2 431 079.06	11 545.64	0.47
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	109 138.65	102 469.53	6 669.12	6.51

COMPTE DE RÉSULTAT

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	35 418.58	32 390.85	3 027.73	9.35
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	35 418.58	32 390.85	3 027.73	9.35
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 472.44	1 755.71	-283.27	-16.13
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 472.44	1 755.71	-283.27	-16.13
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	33 946.14	30 635.14	3 311.00	10.81
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	143 084.79	133 104.67	9 980.12	7.50
Produits exceptionnels (V)		1 061.98	-1 061.98	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		13 630.35	-13 630.35	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-12 568.37	12 568.37	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 587 181.93	2 567 001.42	20 180.51	0.79
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 444 097.14	2 446 465.12	-2 367.98	-0.10
EXCÉDENT OU DÉFICIT	143 084.79	120 536.30	22 548.49	18.71
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	143 084.79	120 536.30	22 548.49	18.71

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Engagements	Produite
Les effectifs	Produite

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 3 874 643.76 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 143 084.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 28/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2023-03.

L'application du règlement ANC n°2023-03 est considérée comme un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		20 à 25 ans
Installations techniques		5 à 10 ans
Matériels outillages et industriels		10 à 20 ans
Matériels outillages		10 à 20 ans
Immobilisations incorporelles		1 à 5 ans
Matériel de transport		5 ans
Matériel de bureau , informati		3 à 10 ans
Mobilier		3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Les contributions en nature n'ont pas pu être valorisées en raison de l'absence d'éléments objectifs et suffisamment fiables permettant d'en déterminer la valeur financière.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	9 362.17		756.00
TOTAL	9 362.17		756.00
Immobilisations corporelles			
Terrains	9 500.00		
Constructions sur sol propre	90 250.00		
Constructions sur sol d'autrui	261 610.74		
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	144 532.19		175 245.98
Installations techniques, matériel et outillages industriels	129 627.98		
Installations générales, agencements et aménagements divers	340 418.65		
Matériel de transport	134 883.01		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	194 718.35		5 900.19
TOTAL	1 305 540.92		181 146.17
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	1 536.40		
Prêts et autres immobilisations financières	5 311.78		
TOTAL	6 848.18		
TOTAL GENERAL	1 321 751.27		181 902.17

ETAT DES IMMOBILISATIONS

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			10 118.17	
TOTAL			10 118.17	
Immobilisations corporelles				
Terrains			9 500.00	
Constructions sur sol propre			90 250.00	
Constructions sur sol d'autrui			261 610.74	
Constructions inst. générales, agencements			319 778.17	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			129 627.98	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			340 418.65	
Matériel de transport			134 883.01	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			200 618.54	
TOTAL			1 486 687.09	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			1 536.40	
Prêts et autres immobilisations financières			5 311.78	
TOTAL			6 848.18	
TOTAL GENERAL			1 503 653.44	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			9 362.17	96.42	96.42	9 362.17
TOTAL			9 362.17	96.42	96.42	9 362.17
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			40 612.50	4 512.50		45 125.00
Constructions sur sol d'autrui			255 244.91	1 273.17		256 518.08
Const. inst. gén., agencs			63 488.36	9 640.72		73 129.08
Inst. tech., mat. et out. industriels			80 646.93	7 032.03		87 678.96
Inst. générales, agencs divers			287 731.29	27 714.07		315 445.36
Matériel de transport			111 464.91	5 327.28		116 792.19
Matériel de bureau, informatique			186 083.47	3 039.47		189 122.94
TOTAL			1 025 272.37	58 539.24		1 083 811.61
TOTAL GENERAL			1 034 634.54	58 635.66	96.42	1 093 173.78

ETAT DES CRÉANCES

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	5 311.78		5 311.78
Actif circulant			
Autres créances clients	102 189.46	102 189.46	
Personnel et comptes rattachés	1 261.65	1 261.65	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 491.13	5 491.13	
Autres impôts, taxes et versements	13 712.75	13 712.75	
Débiteurs divers	22 273.68	22 273.68	
Charges constatées d'avance	25.00	25.00	
TOTAL	150 265.45	144 953.67	5 311.78

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	25.00
TOTAL	25.00

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	6 382.13
TOTAL	6 382.13

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	1 627 870.12		286 288.51	7 576.16	1 906 582.47
Report à nouveau	260 101.74		102 025.69	267 677.90	94 449.53
Excédent ou déficit de l'exercice	120 536.30		143 084.79	120 536.30	143 084.79
Subventions d'investissement	48 948.36			10 005.49	38 942.87
TOTAL	2 057 456.52		531 398.99	405 795.85	2 183 059.66

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
HU 12 PLACES ALT	107 506.44				9 485.89	116 992.33	
HU 12 PLACES HOTEL	198 186.66				18 742.72	216 929.38	
HU 19 PLACES	67 589.38				6 353.78	73 943.16	
ASSOCIATION	24 878.00				733.58	24 878.00	
RENFORT	21 201.82				21 935.40	21 935.40	
ADSL	60 208.77				13 669.92	73 878.69	
MAMANS SOLOS	10 091.19				10 091.19	10 091.19	
SYSTEMIA	349 616.31				12 950.14	362 566.45	
ITINERANCE DE FEMMES					36 278.00	36 278.00	
VACANCES SOLIDAIRES					1 523.65	1 523.65	
TOTAL	839 278.57				99 737.68	939 016.25	

ETAT DES PROVISIONS

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

Détail des autres provisions pour risques:
Solde du compte pour provision retraite = 149862€ (dotation sur provision sur 2025 pour 12724€ et reprise sur provision de 183€)
Solde du compte pour provision CET = 4926.90€ montant total de la provision sur l'exercice.
Solde du compte pour provision d'evaluation externe = 10999.95€.

ETAT DES PROVISIONS

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	157 321.00	8 650.85	183.00	165 788.85
TOTAL	157 321.00	8 650.85	183.00	165 788.85
TOTAL GÉNÉRAL	157 321.00	8 650.85	183.00	165 788.85
Dont dotations & reprises d'exploitation		112 561.68	183.00	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	71 658.67	71 658.67		
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	76.86	76.86		
Fournisseurs et comptes rattachés	206 593.64	206 593.64		
Personnel et comptes rattachés	169 000.41	169 000.41		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 556.52	105 556.52		
Autres impôts et taxes assimilées	7 649.98	7 649.98		
Autres dettes	13 972.18	13 972.18		
TOTAL	574 508.26	574 508.26		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	76.86
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 386.74
Dettes fiscales et sociales	134 047.10
TOTAL	144 510.70

ENGAGEMENTS

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 149 862.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3.60 %
Départ volontaire à 64 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

Détail des engagements financiers:

GARANTIES EMPRUNTEUR

HYPOTHEQUE LEGALE SPECIALE DE PRETEUR DE DENIERS	190 000
Engagements :	
P. ASSOCIAT. ASSIM. PROF. 102780265300019210415	
HYPOTHEQUE IMMOBILIERE CONVENTIONNELLE	30 000
Engagements :	
P. ASSOCIAT. ASSIM. PROF. 102780265300019210415	
(1) Montant garanti à l'origine, dans la limite de la créance restant due.	

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

LES EFFECTIFS

15775 - ASSOC ACCUEIL 9 DE COEUR

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'information relative à la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants n'est pas donnée car cela équivaldrait à donner une information individualisée.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	2.00	0.40
Employés et techniciens	28.94	27.63
PERSONNEL SALARIÉ	30.94	28.03
Ingénieurs et cadres	0.80	0.80
Employés et techniciens	1.00	
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	1.80	0.80